



## Le mot du président **Christian Cau**

**2014, une nouvelle année avec une croissance des entrées à deux chiffres (+ 11,9 %). Le renforcement des effectifs et l'investissement des magistrats comme du greffe auront permis de parvenir à un taux de couverture positif avec son effet sur le stock.** La réduction significative des délais de jugement reste la priorité du tribunal avec une action vigoureuse sur le stock et plus particulièrement sur les dossiers anciens de plus de deux ans.

L'augmentation en nombre et en matière des dossiers prioritaires récents, à délais contraints, peut être regardée comme un signe de confiance envers la juridiction administrative avec toutefois comme effet de ralentir le traitement des autres dossiers. Le recours à la justice, en forte hausse depuis plusieurs années, constitue-t-il la seule réponse à certains litiges ou ne convient-il pas d'engager une réflexion sur des modes de règlement alternatif ? Le tribunal ne détient pas la

réponse et il essaie d'apporter une solution à chacun dans un délai aussi raisonnable que possible au regard des enjeux telle la légalité des plans de prévention des risques d'inondation à la suite de la tempête Xynthia. Enfin, il poursuit son adaptation aux nouvelles technologies, plus économes, avec la montée en puissance de la dématérialisation des procédures qui représente désormais près de 39 % des affaires enregistrées.

**11 110**  
AFFAIRES ENREGISTRÉES,  
SOIT UNE AUGMENTATION DE  
**11,9%** PAR RAPPORT À 2013

**11 452**  
AFFAIRES JUGÉES, SOIT UNE  
AUGMENTATION DE **6,9%**  
PAR RAPPORT À 2013

Délai prévisible moyen  
de jugement

**1a 3m 3j**  
**-13,9%**  
DE 2004 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES  
PAR TYPE DE CONTENIEUX

- 6,1 % Contentieux fiscal
- 39,8 % Étrangers
- 6,2 % Fonctionnaires et agents publics
- 3,3 % Police
- 5,4 % Environnement et urbanisme & aménagement
- 3,8 % Contentieux sociaux
- 35,5 % Autres

